

Compte rendu CTPD du 20 janvier 2011

### Débat après les déclarations liminaires des organisations syndicales

Pour ce CTPD, le point principal de l'ordre du jour consistait en la déclinaison dans le Finistère des suppressions d'emplois décidées au plan national et présentées au CTPC du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Les quatre organisations syndicales ont effectué, chacune, une déclaration liminaire, d'un contenu très voisin, notamment en ce qui concerne celles de la CGT, de FO et du SNUI.

Les organisations syndicales sont, en effet, parties du constat d'une situation dégradée des services résultant d'une politique de l'emploi catastrophique pour les services, pour les agents et aussi pour les usagers.

Elles ont réclamé avec beaucoup d'insistance de rompre avec la logique actuelle, en citant particulièrement le constat fait par les députés rapporteurs de la commission des finances (cf : notre déclaration liminaire plus bas).

Pour sa part, M. MONNERIE, a indiqué, dans un premier temps, que, selon lui, ces constats généraux méritaient quelques nuances. Il a fait savoir qu'il ne rentrerait pas dans ce débat.

Probablement embarrassé face aux arguments avancés, il n'a pu que formuler le vœu que, si l'assemblée nationale faisait ces constats, elle n'avait qu'à prendre les bonnes décisions lors du vote du budget.

Pour notre part, nous avons dit et redit que toute suppression d'emploi constituait pour le service concerné un véritable traumatisme et cela à plusieurs niveaux :

- en premier lieu pour l'agent qui perd son poste en remerciement de son investissement quotidien, pour le moins immoral !
- pour l'équipe qui se demande comment fonctionner, et dans quelles conditions,
- mais aussi pour le chef de service qui doit gérer et organiser dans une situation de pénurie le maintien d'indicateurs performants. Celui-ci n'est pas non plus, bien évidemment, à l'abri d'un mal être qui l'atteint aussi lorsque que sa hiérarchie attend de lui qu'il maintienne un équilibre psychologique de ses équipes à grand renfort de dialogue social ; le malaise des cadres est aussi bel et bien présent.

Et que dire de petits services (trésoreries) aux marges de manœuvre inexistantes où une suppression d'emploi devient totalement ingérable,

Après l'insistance des représentants syndicaux, M. MONNERIE a dû admettre que leurs réflexions mettaient en évidence des difficultés de fonctionnement, qu'il avait également entendues dans les services ou dans d'autres instances, telles le CHS.

Toutefois il a fait comprendre d'emblée que, quelles que soient les qualités oratoires déployées par les représentants des personnels, la commande politique de suppressions d'emplois ne serait pas amendée en CTPD. M MONNERIE a ainsi réaffirmé qu'au sein de cette instance il était tout à fait exclu de revenir sur le nombre de suppressions décidé.

Dans un registre, certes moins grave, mais polluant tout de même la vie des services au quotidien, nous avons interpellé de M MONNERIE, président de ce CTPD sur le volume extravagant de notes reçues chaque jour, avec leurs innombrables annexes, l'exemple de la réforme de la Taxe professionnelle en étant symptomatique, où, vu du poste de travail de l'agent, plus de 100 notes ou diverses questions réponses ont été pondues sur le sujet,

Sans vouloir accuser leurs rédacteurs, en première ligne face à une politique de plus en plus

nerveuse à l'image de qui l'on sait, où l'urgence est une constante, les agents doivent faire face à des redondances, contradictions, annexes à foison et titres de notes ne reflétant pas toujours leur contenu car trop elliptiques. D'autre part, craignant qu'une information ne parvienne pas à son destinataire, les chefs de service ne filtrent pas toujours, et il en résulte, pour les agents en aval, un effet décourageant face à des boîtes de messagerie personnelles au bord de la saturation.

M. MONNERIE reconnaît cet excès de notes et son effet cumulatif, et aussi, sur ce point précis, le manque actuel d'osmose entre deux anciennes administrations qui n'en forment désormais plus qu'une.

### **Approbation des PV des CTP conjoints des 22 octobre et 15 novembre 2010**

Les procès verbaux de ces réunions ont été adoptés, avec les réserves suivantes.

- les OS : CGT, SNUI et FO, n'ont pas pris part au vote pour le PV du premier, n'ayant pas assisté à ce CTPD ;
- la délégation CGT a remis la copie d'une pétition signée par les agents du SIE de Brest Rade à propos d'un problème d'odeurs évoqué lors du CTPD du 15 novembre, et au cours duquel la direction avait indiqué que le problème avait été résolu. La direction a accepté d'intégrer cette remarque, et sous cette réserve, le PV du CTPD a été adopté à l'unanimité. A noter que la pétition sera également remise au prochain CHS.

### **Information sur le règlement intérieur lié à la généralisation des horaires variables**

Lors du dernier CTPD conjoint, la délégation CGT avait fait état de la possibilité évoquée dans le règlement national d'opter, dans certains cas, pour des obligations hebdomadaires sur 4,5 jours. Cela permettrait aux collègues qui doivent impérativement être à temps partiel (garde d'enfants ou autre) de pouvoir aménager leur temps de travail selon ce module, évitant ainsi de se mettre à temps partiel, ce qui d'un point de vue financier pourrait être apprécié dans beaucoup de situations. Compte tenu par ailleurs que, désormais, les options étaient formulées de façon individuelle, nous avons demandé que ces possibilités soient offertes à tous les agents qui le souhaiteraient.

La direction qui, visiblement, n'avait pas donné suite à notre précédente demande, s'est engagée à revoir le problème. M. MONNERIE a indiqué ne pas s'y opposer et M. RIOU a proposé de consulter l'administration centrale sur ce point.

Sous cette réserve, le projet de règlement a été adopté.

### **Approbation du nouveau règlement intérieur du CTPD de la DDFIP du Finistère**

Compte tenu que ce règlement intègre, globalement, des avancées par rapport aux précédents, toutes les OS ont émis un vote favorable.

Tout d'abord y figure l'absence de limite au nombre d'experts. Ce point est important pour une conception un peu plus participative que représentative. En effet, dans un contexte administratif beaucoup plus vaste que précédemment pour les représentants issus de chacune des deux filières, la possibilité d'un meilleur dosage et d'un plus grand poids de nos interventions par l'engagement d'un plus grand nombre, est très souhaitable.

Le projet comporte également des améliorations en ce qui concerne les temps de préparation et de compte rendu des réunions.

Comme nous l'avions annoncé dans notre déclaration liminaire, nous avons quitté la séance, à midi, refusant de rester pour le cinquième et dernier point de l'ordre du jour consacré aux suppressions d'emplois, que d'ailleurs nous avons déjà bien abordé durant près de deux heures après les déclarations liminaires, débat à l'issue duquel M. MONNERIE avait fait clairement comprendre qu'il ne modifierait pas son projet.

Étaient présents pour la CGT Finances publiques : Albert Cornic (titulaire), Roger Héré (suppléant), Jean-Paul Cam (expert).

## La déclaration liminaire

Monsieur le président,

C'est dans une période plutôt bien choisie pour aller de « l'avent » que la direction départementale des finances publiques du Finistère a été créée le 17 décembre.

Dans le même temps, nous apprenions la déclinaison départementale du CTPC du 1/12/2010 en matière de destruction d'emplois. Pour utiliser la formule requise pour ce type d'opérations la DDFIP 29 présente aujourd'hui dans le cadre de ce CTPD «sa capacité contributive à l'effort national de suppressions d'emplois».

Rappelons tout d'abord les chiffres nationaux : filière fiscale 1594 destructions filière gestion publique 949 destructions d'emploi.

Citons deux exemples, entre autres, d'arguments «légitimant» ces suppressions :

-succès de la déclaration de revenus par internet: -50 emplois

-méthode de l'efficience : -1128 emplois

Arguments pseudo-scientifiques sur l'efficience : «plus je pédale moins vite , moins j'avance plus vite».Le cynisme de cette méthode est incroyable. La rémission par la saignée : tragique archaïsme !

Dans le rapport n° 2857 du 14 octobre 2010 le rapporteur général de la commission des finances, le député Gilles CARREZ concernant le plafond d'emplois DGFIP parle « d'une machine infernale aux dépens de la catégorie C ».Le rapporteur spécial, le député Thierry CARCENAC concernant également les moyens en personnel souligne que la DGFIP « doit se préoccuper des conditions de travail et du climat interne pour éviter de créer un syndrome France TELECOM»,

Perte de repères et de sens, stress, découragements, conséquences sur la santé, les personnels payent le prix fort de ces choix et de leur application sans même un vrai état des lieux de la direction générale. Là est bien sa responsabilité... Ce n'est pas un simple suivi des conditions de travail ou même l'affichage de la réduction du nombre d'indicateurs... le nombre d'indicateurs métier restant le même, qui vont changer l'état désastreux dans lequel se trouvent les services

Les risques pris sont à la hauteur d'une politique qui se veut jusqu'au-boutiste...

Fait plutôt nouveau... les cadres sont très inquiets d'une situation qui atteint des limites insupportables au niveau organisationnel, mais cela aussi vous le savez...

Lors de sa nomination, notre ministre, François Baroin, conscient des difficultés liées aux suppressions d'emploi avait proposé non pas de les arrêter... mais bien d'en diminuer le rythme...

Le résultat nous le connaissons : rien ne change et on supprime toujours autant...

Pour la DGFIP, le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois. C'est bien le choix qui a été fait et cela malgré la conscience même par tous que la DGFIP avait déjà été largement mise à contribution dans le cadre des suppressions.

Dans son rapport sus mentionné, Gilles Carrez précise que à la DGFIP, la catégorie C a perdu plus de 20% de ses effectifs depuis 2006 : -11,953ETP. Sur la même période la catégorie A+ a cru de 47%.!

Le rapporteur précise que « l'impact financier de la réduction des effectifs sur les crédits de personnel est absorbé pour partie par la rémunération de l'encadrement et le coût salarial de création de la DGFIP,»...»la DGFIP étant qualifiée d'administration moins nombreuse mais pas moins coûteuse »vagues de suppressions de postes sur toute une catégorie quant certaines hautes situations bénéficient de revalorisations sensibles...il y a là quelque chose de choquant !

Si nous soulignons ce point c'est pour « tenter » de vous dissuader de moraliser les suppressions d'emplois au nom de la réduction de la dette qu'il ne faut pas léguer à nos enfants etc, etc...nous en reparlerons...plus loin...de la dette et de ce que nous sommes en train de léguer à nos enfants..

La réduction des effectifs 2011 axée sur la catégorie C doit permettre une économie de 122 millions d'euros précise le rapporteur spécial,122 MILLIONS... Avion présidentiel 176 Millions dont 91 pour son aménagement (journal le monde 11/11/10)...bon, populiste...dirons certains...face aux chiffres cette accusation s'avère vaine en moyens... pour rester courtois..

La CGT a toujours considéré que la fusion DGI/CP n'avait pour autre objectif que de réaliser des économies d'échelle, que, contrairement à l'affichage officiel, les usagers n'en tireraient pas grand

bénéfice, mais qu'en revanche les services en feraient durement les frais.

Le rapport Carrez rappelle que le directeur général des finances publiques avait indiqué que la mise en place de la DGFIP permettrait de réduire nos effectifs de 7000 postes au rythme de 2500 par an.

Dans le cadre de cette fusion, le rapport mentionne « le fonctionnement en flux tendus des agents, « la suppression annuelle de 2500 ETP commençant à poser problème » « effet vertigineux de cette diminution des effectifs... » le rapport s'interroge sur la capacité de la DGFIP à encaisser de nouvelles suppressions.

Dans ces conditions vous conviendrez sans doute qu'il est bien naturel que toute la population de la DGFIP n'ait pas été saisie d'une grande liesse à l'annonce la naissance de la DDFIP.

DDFIP Finistère : suppression nette de 19 emplois dans la filière fiscale et de 15 emplois (hors CPS) dans la filière gestion publique, soit 34 emplois au total, hors CPS.

Tout un programme et tout un symbole pour cette première réunion institutionnelle de la nouvelle direction !

**Nous ne resterons pas à ce CTPD, Monsieur le président.**

Pour la Cgt il n'y a pas à discuter de la répartition des destructions d'emplois mais à les combattre avec une détermination inextinguible.

Allez n'ayons pas de tabou comme disent nos grands gouvernants communicants au pittoresque psittacisme.

Ne nous interdisons pas de débattre de créations d'emplois à l'heure où en 2011 seront battus dans les pays occidentaux les records de chômage et de pauvreté.

Ce système de financiarisation à base de jeu spéculatif porte en lui les germes de sa désagrégation. Les pays occidentaux ont entre 15 et 20% de pauvres.

Le sociologue Alain Touraine souligne cette disparition du social derrière le compassionnel et l'humanitaire qui ne sont pas à la hauteur des problèmes posés.

Au delà du simulacre du spectacle et des artifices de COM de cette république pseudo-compassionnelle où sont les vrais repères et la morale...??

Allez, on avait promis de reparler de la dette.

La dette publique s'est aussi creusée en raison des cadeaux fiscaux aux plus aisés, lesquels ont fait d'une pierre deux coups: ils payent moins d'impôts, ce qui oblige l'État à emprunter auprès d'eux. Citons le rapport Carrez du 30 juin 2010 » entre 100 et 120 milliards de pertes au budget de l'État depuis 2000 .. l'accumulation de baisses d'impôt semble avoir conduit à un accroissement du déficit structurel ..si le taux de prélèvements obligatoires apparaît en baisse tendancielle ..le taux des dépenses publiques reste stable...baisse des impôts sur le revenu représente la ½ des diminutions d'impôts l'État entre 2000 et 2009..baisse impôt sur les sociétés où parmi les allègements les plus coûteux est mentionnée la taxation à **taux réduit** des plus values à long terme des titres de participations.

Taux réduit dans la restauration manque à gagner pour l'État : 3 milliards en année pleine.

Baisser les recettes, creuser la dette, alerter, dramatiser.

L'ultra libéralisme n'avance pas par le libre consentement qu'il ne génère pas. Il avance par la peur qu'il distille.

Imaginons ensemble la France de demain „„Marché, pénibilité, précarité,

80% des emplois qui se créent actuellement sont des emplois précaires...tout le monde n'est pas encore auto-entrepreneur...l'emploi s'efface derrière l'employabilité, l'exploitabilité ...salariés que l'on prend et que l'on jette bien avant 67 ans..

**La première des insécurités est d'ordre sociale.**

Attention à cette dévastation sociale, elle est le terreau de régimes qui n'ont rien de démocratique. Nos hauts dirigeants que l'on retrouve dans bien des conseils d'administration de sociétés de premier plan devraient bien au delà de leurs premiers cercles s'en préoccuper.

Monsieur le président vous ne manquerez pas de juger ces considérations très politiques dans le cadre de cette instance. Elles le sont effectivement, car pour la CGT finances publique 29 nous jugeons que la destruction des 34 emplois au sein de cette administration dont vous êtes le responsable départemental légitime pleinement le contenu de notre intervention.